

L'OICV dévoile la liste de ses membres non-signataires de l'accord multilatéral (MMoU) sur l'échange de renseignements

L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a publié le 28 février une liste de ses membres qui n'ont pas encore signé l'Accord multilatéral (MMoU) portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations.

Instauré en mai 2002, le MMoU est l'instrument utilisé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières dans le monde entier pour lutter contre la fraude transfrontalière et les mauvaises pratiques qui peuvent fragiliser les marchés mondiaux et miner la confiance des investisseurs.

Par la publication de cette liste, l'OICV veut encourager ses membres non-signataires à prendre les mesures nécessaires pour signer le MMoU, dans le cadre de son action pour l'éradication des potentiels espaces d'impunité des acteurs malveillants. L'arrivée de nouveaux signataires de l'accord permettrait également de contribuer au réseau international de mise en oeuvre des normes de l'OICV.

Le communiqué de presse ainsi que la liste complète des membres non-signataires de l'accord multilatéral portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations de l'OICV sont dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations Internationales, Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV / IOSCO).